

Québec, le 29 juin 2015

PAR TÉLÉCOPIEUR

[REDACTED]

Madame [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2015-113

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 18 juin 2015, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie de la décision rendue par le Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole (TAPTA) concernant la décision C-150729 rendue en première instance par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) le 14 avril 1989.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient cette décision, laquelle peut vous être communiquée en vertu de *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre c. A-2.1). Vous trouverez donc une copie de cette décision en pièce jointe.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Carmelle Beaulieu

Chef du Service des affaires institutionnelles
Substitut de la responsable de l'accès aux documents
des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

p. j. Décision